

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016  
à 20 h 00  
Convocation en date du 15 Septembre 2016

**ORDRE DU JOUR**

<b>N°</b>	<b>Libellé</b>	<b>Rapporteur</b>	<b>Pièce jointe</b>
<b>16-62</b>	Décision modificative n° 4 : ajustements techniques	M le Maire	
<b>16-63</b>	Délibération portant examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL-Xdemat et proposant l'augmentation du capital social de la société	M le Maire	<i>Rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL Xdemat</i>
<b><u>RESSOURCES HUMAINES</u></b>			
<b>16-64</b>	Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale en vue d'indemniser un agent privé d'emploi	M le Maire	<i>Projet de convention</i>
<b><u>AFFAIRES SOCIALES</u></b>			
<b>16-65</b>	Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec le CCAS pour la gestion du Terrain d'accueil des gens du voyage	N Guthertz	<i>Projet de convention</i>
<b>16-66</b>	Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec le CCAS pour la tonte du stade René Audibet et du camping municipal	N Guthertz	<i>Projet de convention</i>
<b><u>URBANISME</u></b>			
<b>16-67</b>	Délibération portant examen du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Région Rémoise	D Donzel	<i>Délibération du SIEPRUR arrêtant le SCOT de la région rémoise Bilan de la concertation Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) Document d'orientation et d'objectifs</i>
<b>16-68</b>	Délibération portant accord sur le tracé proposé pour le raccordement électrique du parc éolien de Perles	D Donzel	<i>Lettre explicative d'Erdff</i>
<b>16-69</b>	Délibération approuvant les travaux d'effacement du réseau électrique rond-point de Fismette	D Donzel	<i>Notice explicative et plan des travaux</i>

## JEUNESSE ET SPORTS

- |              |   |          |                             |
|--------------|---|----------|-----------------------------|
| <b>16-70</b> | Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec l'USF en vue de la mise à disposition d'un agent pour l'animation de l'école de Football | JC Caudy | <i>Projet de convention</i> |
| <b>16-71</b> | Modification du tableau des subventions (Vacances de printemps et USF)  | JC Caudy |                             |

## CULTURE

- |              |   |            |  |
|--------------|---|------------|--|
| <b>16-72</b> | Délibération autorisant Monsieur le Maire à diligenter un marché à procédure adapté pour les travaux de la construction d'une nouvelle école de musique | V Faucheux |  |
| <b>16-73</b> | Délibération portant adhésion de la Commune à la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture   | V Faucheux | <i>Plaquette de présentation<br/>Charte de la FNCC</i> |

## VOIRIE ET ESPACES VERTS

- |              |   |         |                             |
|--------------|---|---------|-----------------------------|
| <b>16-74</b> | Délibération portant autorisation de conclure une convention de servitudes entre la Commune et Erdf en vue du raccordement électrique du magasin « LIDL », allée des missions | B Derty | <i>Projet de convention</i> |
|--------------|---|---------|-----------------------------|

---

Présents : Monsieur PINON – Madame GUTHERTZ - Monsieur DONZEL – Madame LESIEUR - Monsieur CAUDY – Madame FAUCHEUX – Madame VALICI-THIEFAIN - Monsieur GOSSARD - Monsieur LAIR – Madame CERVIN – Madame DELOZANNE – Monsieur GEORGELIN - Monsieur GASIROU – Monsieur MERAND – Monsieur Patrice HENRYET – Monsieur DEMEYER - Madame JORIS - Madame SCHIRES – Madame GACHET – Madame TASSOTTI.

Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : Monsieur DERTY (procuration à Monsieur GEORGELIN) – Monsieur DOCHE (procuration à Monsieur HENRYET) – Monsieur ARNOULD (procuration à Monsieur GOSSARD) – Madame PREVEL (procuration à Monsieur PINON) – Madame DELLA-ZUANA (procuration à Madame GUTHERTZ) – Madame BERAUX (procuration à Madame FAUCHEUX).

Excusés : Madame CICHOSTEPSKI – Monsieur HENRYET Julien – Monsieur SALGADO.

Secrétaire de séance : Madame TASSOTTI.

---

Après appel des présents, lecture est faite du procès-verbal de la réunion du 12 Juillet 2016 qui est adopté à l'unanimité.

---

## N°16-62

### Décision modificative budgétaire n°4

Monsieur le Maire explique que le budget municipal est fixé en début d'année avec les éléments à disposition et calculé au plus juste compte tenu des contraintes financières. Certaines opérations et dépenses nouvelles doivent être prises en compte, et il convient pour cela de rééquilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ces opérations nouvelles sont les suivantes :

- Ajout d'une somme de 45 000 € au compte 66111 (remboursement d'intérêt). Il s'agit d'un ajustement concernant les remboursements des emprunts gendarmerie, et qui n'entraîne pas de dépenses supplémentaires (glissement de compte)
- Modification du tableau des subventions, en faveur de l'USF, qui a organisé une brocante et à qui doit être versé la somme de 1 248 €, et de différentes associations (*voir délibération ci-dessous concernant les vacances de printemps*)
- Achat de matériel divers : matériel informatique police municipale, mobilier pour la salle de Chézelles, finalisation des travaux pour la mission locale
- Mise à jour des opérations d'amortissement (opérations d'ordre)

Vu le budget de l'exercice 2016,

Ayant entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

de procéder à la décision modificative budgétaire suivante :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Art 66111-01	Intérêts réglés à l'échéance	45 000 €
Art 6574-40	Subvention USF	1 248 €
Art 6574-020	Subventions vacances de printemps	5 000 €
Art 042-6811-01	Dotations aux amortissements (ordre)	7 000 €
<b><u>SOUS-TOTAL</u></b>		<b><u>58 248 €</u></b>
Art 022-020	Dépenses imprévues	- 58 248 €
<b><u>SOLDE</u></b>		<b><u>0 €</u></b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
Art 2188-251- op. 14	Matériel restauration scolaire	10 000 €
Art 2183-020- op. 63	Matériel informatique	2 000 €
Art 2313-020- op. 77	Travaux Mission Locale	3 000 €
Art 020-01	Dépenses imprévues	-8 000 €
<b><u>TOTAL</u></b>		<b><u>7 000 €</u></b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
Art 040-28158-01	Dotations aux amortissements (ordre)	7 000 €
<b><u>SOLDE</u></b>		<b><u>0 €</u></b>

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30/09/2016

Monsieur le Maire indique que le matériel destiné à la restauration scolaire compte tenu des effectifs importants accueillis dans ce service. L'ouverture un troisième point de restauration scolaire devra être envisagé en cours d'année scolaire si les effectifs continuent d'augmenter. La salle de Chézelles était utilisée à ces fins avant la création du restaurant scolaire Deschamps.

Il note aussi que de nouveaux appareils informatiques ont été nécessaires pour les deux policiers municipaux. A ce titre, il informe que les conseillers municipaux pourront participer le 18 octobre à une réunion d'information sur les missions de la Police Municipale, à la faveur du remplacement des deux agents en cours de l'année 2016.

---

### **N°16-63**

#### **Délibération portant examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la SPL-Xdemat et proposant l'augmentation du capital social de la société**

Monsieur Demeyer, conseiller municipal, expose que par délibération du 27 septembre 2012, notre Conseil Municipal a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société contenant notamment, une proposition d'augmentation de son capital social.

#### I – Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat

Par décision du 15 mars 2016, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa quatrième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 29 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2015 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondamentaux des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires très satisfaisant (968 au 31 décembre 2015), un chiffre d'affaires de 411 560 € et un résultat

net de 16 562 € affecté pour 3 100 € à la réserve légale conformément à la réglementation en vigueur (pour atteindre 10 % du montant du capital social de la société), les 13 462 € restant étant affectés au poste « autres réserves ».

Après examen, Monsieur Demeyer prie le Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

## II – Examen de la proposition d'augmentation du capital social de la société

Ce rapport fait également mention d'une proposition d'augmentation du capital social de la société par le biais d'un apport en numéraire du Département de l'Aube, d'un montant de 15 500 €, avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles et modifications statutaires corrélatives.

Cette augmentation du capital social est destinée à créer le nombre d'actions suffisant pour permettre au Département de l'Aube, de céder celles nécessaires à l'entrée au sein de la société du Département de Meurthe-et-Moselle, tout en conservant son statut d'actionnaire majoritaire conformément au principe posé par le pacte d'actionnaires. A ce titre, la souscription des actions nouvelles serait réservée à cette seule collectivité.

L'Assemblée générale de la société, réunie le 29 juin 2016 a décidé de reporter l'examen de cette proposition, le temps pour les actionnaires de délibérer sur le principe d'une augmentation de capital social, conformément à l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de la société. Elle examinera ce point lors de sa réunion du 30 novembre 2016.

Après examen, Monsieur Demeyer invite le Conseil à bien vouloir se prononcer sur ce principe avant cette date, conformément à l'article précité et à donner pouvoir au représentant de notre collectivité au sein de l'Assemblée générale de la société, pour prendre part au vote en conséquence.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Après examen,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication ;

- d'approuver le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 euros avec création en contrepartie à son profit de 1 000 actions nouvelles, de la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube et de la modification des dispositions statutaires jointe dans le rapport de gestion, en vue de permettre l'entrée du Département de Meurthe-et-Moselle au sein de la société ;
- de donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

-----

Monsieur Mérand interroge sur le fait que le Département de l'Aube souhaite rester majoritaire dans la SPL.

Monsieur le Maire répond que la SPL-Xdemat est une initiative importante du Département de l'Aube au départ, qui s'est progressivement élargie. Les fondateurs de la SPL-Xdemat souhaitent garder la maîtrise son développement, compte tenu de son succès important.

-----  
**N°16-64**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale en vue d'indemniser un agent privé d'emploi**

Monsieur le Maire explique que la Commune se trouve dans la situation de devoir indemniser un agent au titre de l'assurance chômage suite à son licenciement, du fait de l'impossibilité de le reclasser.

Cet agent étant titulaire à temps non complet, il appartient à la collectivité de verser une allocation mensuelle calculée dans les mêmes termes que ceux appliqués par « Pôle Emploi ».

Ce calcul est technique et ne doit pas exposer la collectivité à un recours juridique.

C'est pourquoi le Centre de Gestion de la Marne propose aux collectivités un service d'assistance juridique et d'établissement du calcul de l'indemnité à verser à l'agent.

Le montant annuel de ce service a été fixé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion à 166 € pour l'année 2016.

Ayant entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale une convention pour l'assistance juridique et le calcul de l'allocation chômage d'un agent.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

---

**N°16-65**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec le CCAS pour la gestion du Terrain d'accueil des gens du voyage**

Madame Guthertz, Maire-adjointe déléguée aux Affaires sociales, rappelle que la Commune a créé un terrain d'accueil pour les gens du voyage (TAGV) en 2009, comme la loi l'y obligeait.

Jusque maintenant, cet équipement remplit ses fonctions de manière satisfaisante.

Il importe d'acter par une convention le fait que sa gestion est effective par le Centre Communal d'Action sociale, ce qui est conforme à ses missions.

Après examen du projet de convention,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS la convention de gestion annexée pour le TAGV de Fismes, sis Chaussée Brunehaut.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

---

Monsieur Caudy souhaiterait disposer des tarifs pratiqués par le CCAS pour l'accueil sur le TAGV.

Monsieur Henryet demande quelle est la fréquentation de ce terrain d'accueil.

Monsieur le Maire fournit les éléments de réponse et souligne que ce TAGV serait transféré à la Communauté urbaine au 1<sup>o</sup> janvier prochain, mais que le CCAS restera son gestionnaire pour l'instant par délégation.

---

## **N°16-66**

### **Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec le CCAS pour la tonte du stade René Audibet et du camping municipal**

Madame Guthertz, Maire-adjointe déléguée aux Affaires sociales, informe le Conseil Municipal que des dispositions particulières ont été convenues entre la Commune et le CCAS pour la tonte du stade René Audibet et du camping municipal.

En effet, la tonte de ces espaces a été confiée à l'équipe de tonte organisée par le CCAS au sein du chantier d'insertion géré par lui avec ses partenaires officiels, Conseil départemental de la Marne et services de l'Etat.

Il importe de fixer par une convention les engagements des uns et des autres, les membres du Conseil Municipal ayant reçu un projet dans les délais légaux.

Après examen du projet de convention,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS la convention annexée pour la tonte du stade René Audibet et du camping municipal.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

---

## **N°16-67**

### **Délibération portant examen du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Région Rémoise**

Monsieur Donzel, Maire-adjoint délégué à l'urbanisme, informe que Madame Vautrin, Présidente du SIEPRUR (Syndicat intercommunal d'études et de programmation de la région urbaine de Reims) a fait parvenir à Monsieur le Maire les documents détaillant la concertation et arrêtant le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Rémoise.

Conformément à l'article R143-20 du Code de l'Urbanisme, le délai de consultation est de 3 mois à compter du jour de réception des dossiers, le 20 juillet dernier.

Il convient par conséquent que notre Conseil fasse réponse avant le 20 octobre prochain. A défaut, l'avis de la Commune serait réputé favorable.

Toutefois, Monsieur Donzel propose au Conseil Municipal de rendre un avis exprès dès maintenant,

- compte tenu du fait que les conseillers municipaux ont été régulièrement informés de l'avancée du SCOT



- compte tenu également que le contenu du SCOT place clairement Fismes comme « pôle urbain secondaire » de l'armature urbaine de l'ouest rémois et propose des éléments conformes au développement de la Commune

Les documents du projet de Scot (Délibérations du SIEPRUR arrêtant le SCOT de la région rémoise, Bilan de la concertation, Projet d'aménagement et de développement durable-PADD, Document d'orientation et d'objectif) ayant été distribués aux membres du Conseil Municipal dans les délais légaux,

Après examen,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- de formuler un avis FAVORABLE au projet de révision du SCOT de Région de Reims, l'ensemble des documents étant parvenus le 20 juillet dernier à la Commune.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

-----

Monsieur le Maire rappelle que les éléments d'information ont été envoyés aux membres du Conseil Municipal au fur et à mesure de sa révision.

Il souligne fortement que Fismes s'y trouve dans une position privilégiée, comme l'un des deux « pôles urbains secondaires » hors de l'agglomération rémoise, l'autre étant Bazancourt.

Madame Faucheux demande s'il n'est pas possible de dématérialiser la diffusion ce type documents volumineux, ceux-ci étant sous forme électronique dans tous les cas.

Plusieurs conseillers indiquent qu'ils souhaitent pouvoir continuer de consulter ces documents sous forme « papier ».

Monsieur le Maire ajoute que la dématérialisation pourra être effective prochainement, les outils étant disponibles en Mairie, mais uniquement sur les conseillers qui le souhaiteraient.

-----  
**N°16-68**

**Délibération portant accord sur le tracé proposé pour le raccordement électrique du parc éolien de Perles**

Monsieur Donzel rappelle au Conseil Municipal qu'il a formulé un vœu s'opposant au tracé proposé par ERDF pour le raccordement électrique du parc éolien de Perles lors de sa séance du 4 février dernier.

Le tracé proposé reçu le 15 décembre 2015 représentait près de trois kilomètres de tranchées sur le domaine public sur la Commune de Fismes.

Après plusieurs démarches, un nouveau tracé a été soumis à la Commune par ERDF par lettre datée du 4 mai 2016, remise à chacun des conseillers municipaux.

Ce tracé arrive à l'ouest de Fismes en évitant la zone habitée et en contournant Fismette, puis suit le Chemin du Breuil, puis la rue du Trois Moulins. Les voies ferrées sont traversées au niveau de l'avenue de la Gare pour rejoindre le poste source d'électricité du début de la route de Reims.

La conduite électrique sera enterrée en totalité.

Monsieur Donzel propose un avis favorable au Conseil Municipal, compte tenu de ce nouveau tracé minimisant les ouvertures de voies et de trottoirs et évitant une procédure contentieuse, s'agissant d'un projet d'utilité publique appuyé par l'Etat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
décide :

- de formuler un avis **FAVORABLE** au tracé proposé par ERDF dans sa lettre du 4 mai 2016 (point 4) annexée.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

-----

Monsieur Caudy émet des réserves sur les éventuels dommages qui pourraient être entraînés par le raccordement sur la voirie.

Monsieur Donzel ajoute que des compensations ont été obtenues de la part d'ERDF : ainsi, la totalité de la clôture du relais électrique de la route de Reims sera rénovée.

-----  
**N°16-69**

**Délibération approuvant les travaux d'effacement du réseau électrique rond-point de Fismette**

Monsieur Donzel, Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et de l'Eclairage public présente à l'assemblée le projet d'effacement du réseau électrique au rond-point de Fismette de notre commune établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant le réaménagement de la voirie de ce secteur.

Notre commune ayant plus de 2 000 habitants ; celle-ci est seule compétente pour fixer le taux de la taxe sur l'électricité et percevoir ce revenu.

Ne percevant pas le produit de la taxe sur le territoire de notre commune, le SIEM sollicite un fond de concours de 30 % du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté rond-point de Fismette le fond de concours sollicité par le SIEM serait de  $(35\ 000\ € \times 0,30) = 10\ 500\ €$ .

Si ces travaux de mise en souterrain du réseau électrique sont retenus, notre commune ayant transféré sa compétence « investissement Eclairage Public » au SIEM, celui-ci réalisera un marché en coordination avec les travaux d'effacement de réseau.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la Commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

La Commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports basse tension sera déposé.

Après examen du projet et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'approuver la solution technique proposée et formuler un avis **FAVORABLE** à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rond-point de Fismette, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

Monsieur Donzel explique que cette réalisation est liée notamment avec la création du lieu de mémoire de la Bataille de Fismes à proximité du Pont Mémorial. Les crédits concernés devront être proposés au budget de l'exercice 2017.

Monsieur Gossard confirme l'importance de valoriser l'endroit en rendant les réseaux invisibles.

-----  
**N°16-70**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à conclure une convention avec l'USF en vue de la mise à disposition d'un agent pour l'animation de l'école de Football**

Monsieur Caudy explique au Conseil Municipal que le service des sports de la Commune se constitue progressivement, à mesure que les sections et associations sportives fismoises se développent elles-mêmes.

Dans ce cadre, et compte tenu de la réussite à un concours, un poste d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) a été créé pour coordonner les équipements

sportifs, en plus d'intervenir en animation sportive à différents titres : nouvelles activités périscolaires, interventions ponctuelles devant différents publics et école de football.

C'est à propos de ce dernier point qu'un projet de convention est proposé au Conseil Municipal en vue de préciser les interventions du titulaire de ce poste auprès de l'Ecole de Football. Ce projet a été diffusé aux membres du Conseil Municipal dans les délais légaux.

Après examen,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'USF en vue de la mise à disposition d'un agent pour l'animation de l'école de Football.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

---

**N°16-71**

**Délibération portant modification du tableau des subventions**

Monsieur Caudy, Maire-adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports, propose au Conseil Municipal une modification du tableau des subventions prévues en 2016 pour tenir compte, comme chaque année, de l'implication d'une partie des partenaires associatifs de la Ville dans l'opération « Vacances de Printemps ».

Les montants sont les suivantes :

<b>Vacances de printemps 2016</b>	
MJC	400.00 €
USF	1 590.00 €
Tennis Club de Fismes	450.00 €
Judo	150.00 €
Tir à l'arc	600.00 €
Pétanque	300.00 €
Paint Ball	767.00 €
Loisirs Détente Services	200.00 €
Bibliothèque pour tous	530.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 987.00 €</b>

Ayant pris connaissance de ces éléments, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- de modifier le tableau des subventions 2016, comme indiqué ci-dessus.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

-----

Monsieur Caudy souhaite ajouter la Médiathèque Municipale dans les acteurs des vacances de Printemps, même si celle-ci ne peut pas recevoir de subvention municipale, étant déjà financée par la Commune sur son budget général.

-----  
**N°16-72**

**Délibération autorisant Monsieur le Maire à diligenter un marché à procédure adapté pour les travaux de la construction d'une nouvelle école de musique**

Madame Fauchaux, Maire-adjointe déléguée à la Culture et à la Communication rappelle que le maître d'œuvre pour la construction de la nouvelle école de musique a été désigné par le Conseil Municipal lors de sa dernière séance, le 12 juillet dernier.

Entre temps, le permis de construire correspondant a été déposé et les préparatifs des travaux avancent rapidement.

C'est pourquoi il est nécessaire d'autoriser désormais Monsieur le Maire à lancer un marché adapté de travaux pour cette construction.

**Ce marché comporte 8 lots :**

<b>N° LOTS</b>	<b>DESIGNATION DES LOTS</b>
<b>01</b>	<b>GROS ŒUVRE - ESPACES VERTS</b>
<b>02</b>	<b>ETANCHEITE</b>
<b>03</b>	<b>MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE</b>
<b>04</b>	<b>DOUBLAGES - CLOISONS - PLAFONDS SUSPENDUS</b>
<b>05</b>	<b>MENUISERIES INTERIEURES</b>
<b>06</b>	<b>PEINTURE - REVETEMENTS DE SOLS</b>
<b>07</b>	<b>CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE</b>
<b>08</b>	<b>ELECTRICITE - COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES</b>

Ce marché sera diligenté dans les mois d'octobre et de novembre.

Elle ajoute que les travaux doivent commencer avant le 31 décembre prochain, compte tenu des engagements de la Commune vis-à-vis de l'Etat, qui a notifié une aide de 40% de cette réalisation, soit 267 542 € dans le cadre du fonds d'investissement local créé par la loi de finances de l'Etat de l'exercice 2016.

Compte tenu de cet exposé,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,  
décide :

- à diligenter un marché à procédure adapté de travaux pour la construction d'une nouvelle école municipale de musique
- à signer tout document afférant

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

---

**N°16-73**

**Délibération portant adhésion de la Commune à la Fédération nationale des Collectivités pour la Culture**

Madame Faucheux, Maire-adjointe déléguée à la Culture et à la Communication souligne que l'effort de la Commune en matière culturelle est très important, et trouve sa reconnaissance dans un public présent et motivé dans la fréquentation de la Spirale.

La Commune de Fismes est maintenant fait partie de l'ensemble des structures de spectacles de la région rémoise, mais également côté axonais.

Parallèlement, il importe de continuer et de pérenniser les moyens humains, financiers et juridiques nécessaires ce développement.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal que la Commune puisse adhérer à la Fédération nationale des Collectivités pour la Culture (FNCC), celle-ci pouvant aider la Commune par son expertise et son expérience, représentant aussi un réseau important pour une commune comme Fismes.

Concernant Fismes, la cotisation est annuellement de 204 €.

Considérant la Charte de la FNCC remis à chaque membre du Conseil Municipal avec les documents de séance,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches d'adhésion de la Commune à la FNCC pour l'année 2017 et pour les suivantes autant que cette adhésion présente un intérêt pour la Commune,
- de signer tout document nécessaire.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

---

**N°16-74**

**Délibération portant autorisation de conclure une convention de servitudes entre la Commune et ERDF en vue du raccordement électrique du magasin "LIDL", allée des missions**

Monsieur le Maire informe que le câble électrique d'alimentation du supermarché « LIDL » a dû être posé sur une parcelle appartenant à la Commune (Cadastre AE 516) pour une longueur de 2 mètres.

C'est pourquoi une convention de servitudes doit être conclue entre la Commune et ERDF. Cette convention prévoit une indemnité forfaitaire annuelle de 20 € en contrepartie de ces servitudes.

Vu le projet de convention, tel que transmis aux Membres du Conseil Municipal dans les délais légaux.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure, au nom de la Commune, une convention de servitudes avec ERDF en vue du raccordement électrique du magasin "LIDL", allée des missions.

**Acte certifié exécutoire**

**Réception par le Préfet : 30/09/2016**

Monsieur Henryet pose la question de la puissance électrique de ce poste de raccordement.

---

**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire apporte les informations suivantes

- certaines dispositions ont été nécessaires pour assurer la sécurité pendant le Festival « Africa Fismes », notamment la pose de plots en béton pour éviter que des véhicules n'arrivent dans le public. Des dispositions analogues seront nécessaires pour l'édition 2017 de la Fête du Livre.
- Le projet de rond-point « Est » sur la RN31 est remis sur les rails par l'Etat via la Direction interrégionale des routes (DIR) au sein d'un programme de trois années de travaux sur la RN31 à Fismes. Ce programme devrait aussi à la Commune de permettre enfin de valoriser la « traverse » de Fismes, en particulier entre la Gare et la Halle des Sports.

Enfin, Madame Fauchoux annonce que la « vedette » de la prochaine Fête du Livre, le 14 mai 2017 sera Yves Duteil.

Plus aucune remarque ni question n'étant posée, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 45.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016**

NOM	PRESENCE	POUVOIR DONNE A	Signature
Jean-Pierre PINON	Oui	////////////////////////////////////	
Nadine GUTHERTZ	Oui	////////////////////////////////////	
Dominique DONZEL	Oui	////////////////////////////////////	
Marie-Claire LESIEUR	Oui	////////////////////////////////////	
Jean-Claude CAUDY	Oui	////////////////////////////////////	
Virginie FAUCHEUX	Oui	////////////////////////////////////	
Bernard DERTY	Non	Monsieur GEORGELIN	
VALICI-THIEFAIN Marie- Béatrice	Oui	////////////////////////////////////	
Charles GOSSARD	Oui	////////////////////////////////////	
Patrik LAIR	Oui	////////////////////////////////////	
Annie CERVIN	Oui	////////////////////////////////////	
Patrice DOCHE	Non	Monsieur HENRYET	
Martine DELOZANNE	Oui	////////////////////////////////////	
Eric GEORGELIN	Oui	////////////////////////////////////	
Jean-Marie GASIROU	Oui	////////////////////////////////////	
Annick DELLA-ZUANA	Non	Madame GUTHERTZ	
Yannick MERAND	Oui	////////////////////////////////////	
Catherine CICHOSTEPSKI	Excusée	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
Patrice HENRYET	Oui	////////////////////////////////////	
Eric SALGADO	Excusé	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
François DEMEYER	Oui	////////////////////////////////////	
Claude JORIS	Oui	////////////////////////////////////	
Franck ARNOULD	Non	Monsieur GOSSARD	
Angéline SCHIRES	Oui	////////////////////////////////////	
Adeline PREVEL	Non	Monsieur PINON	
Caroline GACHET	Oui	////////////////////////////////////	
Natacha TASSOTTI	Oui	////////////////////////////////////	
Hélène BERAUX	Non	Madame FAUCHEUX	
Julien HENRYET	Excusé	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////